



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 120-1, 123-2, 125-2, 180-4 ET 303-2

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance tenue le 21 janvier 2019, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté les règlements 120-1, 123-2, 125-2, 180-4 et 303-2, à savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO 120-1

Règlement modifiant le règlement numéro 120 décrétant l'exécution des travaux de pose de bordures, de trottoirs, de revêtements en béton bitumineux, d'installation de l'éclairage routier, d'aménagement de pistes cyclables et d'espaces verts ainsi qu'une partie des infrastructures du boulevard projeté dans le projet "Place Alexandre Cousineau" afin de régulariser la taxation pour appliquer un taux à l'unité d'évaluation.

RÈGLEMENT NUMÉRO 123-2

Règlement modifiant de nouveau le règlement numéro 123 décrétant des travaux de construction d'une conduite d'aqueduc sous la rue Marie-Josée et le chemin Saint-Roch, entre la montée Gagnon et la rue Paradis, afin de régulariser la taxation en modifiant le mode de taxation pour appliquer un taux à l'unité d'évaluation.

RÈGLEMENT NUMÉRO 125-2

Règlement modifiant le règlement numéro 125 décrétant l'exécution des travaux de pose de bordures, de trottoirs, de revêtements en béton bitumineux, d'installation de l'éclairage routier, d'aménagement de surfaces publiques des rues de Melbourne, de Nagano, d'Oslo et d'Osaka ainsi qu'une partie des infrastructures pour desservir le secteur commercial dans le boulevard de la Pinière afin de régulariser la taxation en modifiant le mode de taxation pour appliquer un taux à l'unité d'évaluation.

RÈGLEMENT NUMÉRO 180-4

Règlement modifiant le règlement numéro 180 décrétant l'exécution des travaux d'aqueduc et de revêtements bitumineux dans la rue Johanne afin de régulariser la taxation en modifiant le mode de taxation pour appliquer un taux à l'unité d'évaluation.

RÈGLEMENT NUMÉRO 303-2

Règlement modifiant le règlement numéro 303-1 décrétant l'exécution des travaux de revêtements bitumineux, d'aménagement paysager et d'installation de l'éclairage routier sur le prolongement de la rue Hector-Chartrand afin de régulariser la taxation en modifiant le mode de taxation pour appliquer un taux à l'unité d'évaluation.

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé, en date du 3 avril 2019, les règlements numéros 120-1, 123-2, 125-2, 180-4 et 303-2.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance desdits règlements numéros 120-1, 123-2, 125-2, 180-4 et 303-2 au bureau du greffier à l'Hôtel de Ville, au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

QUE lesdits règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Terrebonne, ce 1^{er} mai 2019.

L'assistant-greffier,

Pierre Archambault, LL.B., MBA